



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**SAINT-LUDGER, LE 11 DÉCEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 11 décembre 2018 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2018-12-353

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 11 décembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2018
5. Activités de fonctionnement au 7 décembre 2018 :
  - 5.1 Dépôt
  - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 7 décembre 2018 :
  - 6.1 Les Pompes R. Fontaine – Facture #21251
  - 6.2 Adoption
7. Administration :
  - 7.1 Nomination d'une directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
  - 7.2 Fermeture bureau – Période des Fêtes
  - 7.3 Règlement de taxation – Avis de motion et présentation du projet de règlement
  - 7.4 Assurances de la Municipalité – Renouvellement 2019
  - 7.5 Code d'éthique et de déontologie des élus – Registre des déclarations
  - 7.6 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Registre des déclarations
  - 7.7 Québec municipal – Adhésion 2019
  - 7.8 Inventaire des sites vacants et évaluation de l'impact sur les états financiers
  - 7.9 Règlement concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics – Adoption
  - 7.10 Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail – Adoption
  - 7.11 Bottin du Granit – Renouvellement de la publicité
  - 7.12 Maire – Modification du forfait cellulaire
  - 7.13 Règlement modifiant l'article 4 du règlement n° 2009-123 – Avis de motion et présentation du projet de règlement

- 7.14 Règlement décrétant la rémunération des membres du Conseil municipal de Saint-Ludger - Avis de motion et présentation du projet de règlement
- 8. Voirie :
  - 8.1 Carburants 2019 – Étude des soumissions et décision
  - 8.2 Inter 2003 – Achat de chaînes
  - 8.3 Journalier/opérateur en déneigement – Remboursement pour achat de bottes
- 9. Eau potable
- 10. Eaux usées :
  - 10.1 Achat d'un système de transmission d'alarmes
  - 10.2 Travaux divers et achat couteaux
- 11. Service incendie :
  - 11.1 Achat de bottes et chapeaux
  - 11.2 Achat de lumières de signalisation
- 12. Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres
  - 12.1 Volet 1
  - 12.2 Volet 2
- 13. Centre Cérès – Fourniture de locaux en cas de sinistre
- 14. IBE :
  - 14.1 Sommaire des permis et certificats
  - 14.2 Rapport annuel
- 15. Ville de Lac-Mégantic – Pacte de la transition énergétique du Québec
- 16. Transbordement et disposition des matières résiduelles
- 17. Jevi – Adhésion 2019
- 18. OTJ :
  - 18.1 Patinoire – Surveillance et entretien
  - 18.2 Club Optimiste – Demande de clés pour accès au bâtiment
  - 18.3 Conteneur à déchet
- 19. Demandes d'aide financière :
  - 19.1 Club Optimiste de Saint-Ludger – Noël des enfants
  - 19.2 Constellation du Granit – Insertion de livres dans les paniers de Noël
  - 19.3 Semaine de l'intergénération
  - 19.4 Hockey Mineur Haute-Beauce – Tournoi Pee-Wee
- 20. SLM Récupération métaux & rebuts – Renouvellement de l'entente
- 21. Varia
- 22. Dépôt de documents pour information
- 23. Répertoire du courrier reçu au 7 décembre 2018
- 24. Période de questions de l'assistance.
- 25. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Une citoyenne souligne la problématique de logement pour les nouveaux arrivants. Monsieur le maire va s'informer auprès d'une autre municipalité afin de savoir ce qu'elle a mis en place pour régler cette problématique.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2018**

#### **Résolution 2018-12-354**

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 7 DÉCEMBRE 2018 :****5.1 Dépôt**

Les activités de fonctionnement au 7 décembre 2018 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

**5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13**

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

**Virements de crédits effectués au 30 novembre 2018**

| N° de poste                | Description                            | en moins      | en plus       |
|----------------------------|--|---------------|---------------|
| <b>Administration</b>      |  |               |               |
| 02-110-00-454              | Inscription session de formation       | 400.36 \$ -   |               |
| 02-110-00-310              | Frais de déplacement                   |               | 121.63 \$ +   |
| 02-110-00-331              | Téléphone (élus)                       |               | 278.73 \$ +   |
| 02-130-00-321              | Frais de poste                         | 170.70 \$ -   |               |
| 02-130-00-250              | CSST                                   |               | 52.21 \$ +    |
| 02-130-00-310              | Frais de déplacement                   |               | 118.49 \$ +   |
| 02-130-00-671              | Matériel informatique                  | 152.88 \$ -   |               |
| 02-130-00-670              | Fourniture de bureau                   |               | 152.88 \$ +   |
| 02-190-00-990              | Programme nouveaux nés                 | 75.13 \$ -    |               |
| 02-190-00-959              | Subvention OSBL                        |               | 75.13 \$ +    |
| <b>Sécurité Incendie</b>   |  |               |               |
| 02-220-00-442              | Services rendus autres municipalités   | 4 650.68 \$ - |               |
| 02-220-00-454              | Cours pompiers                         |               | 4 650.68 \$ + |
| <b>Voirie</b>              |  |               |               |
| 02-320-00-454              | Inscription session formation          | 14.65 \$ -    |               |
| 02-320-00-310              | Frais déplacement                      |               | 14.65 \$ +    |
| 02-320-00-625              | Ent. Rép. Asphalte                     | 1 347.04 \$ - |               |
| 02-320-00-631              | Carburant, huile, graisse, diesel      |               | 1 347.04 \$ + |
| <b>Enlèvement de neige</b> |  |               |               |
| 02-330-13-526              | Entretien rép. F150                    | 3 615.00 \$ - |               |
| 02-330-14-526              | Entretien rép. Pépîne                  | 1 632.80 \$ - |               |
| 02-330-00-631              | Carburant-huile-graisse-diésel         |               | 5 247.80 \$ + |
| 02-330-06-526              | Entretien rép. Souffleur MAJOR         | 629.11 \$ -   |               |
| 02-330-00-632              | Propane                                |               | 629.11 \$ +   |
| <b>Éclairage de rues</b>   |  |               |               |
| 02-355-00-640              | Pièces et acc. Circulation             | 475.67 \$ -   |               |
| 02-340-00-681              | Électricité rues                       |               | 475.67 \$ +   |
| <b>Aqueduc</b>             |  |               |               |
| 02-413-00-640              | Pièces et acc. Aqueduc                 | 8.76 \$ -     |               |
| 02-413-00-411              | Analyses laboratoire                   |               | 8.76 \$ +     |
| <b>OTJ</b>                 |  |               |               |
| 02-701-02-141              | Rémunération SAE                       | 787.50 \$ -   |               |
| 02-701-00-522              | Entretien et réparation - bâtiment OTJ |               | 390.59 \$ +   |
| 02-701-00-632              | Huile à chauffage                      |               | 396.91 \$ +   |

**6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 7 DÉCEMBRE 2018 :****6.1 Les Pompes R. Fontaine – Facture #21251**

Résolution 2018-12-355

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
 APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #21251 des Pompes R. Fontaine pour l'installation d'une nouvelle pompe, les vérifications et les travaux effectués au poste de pompage secondaire au coût de 3 106.87 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-522 *Travaux contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **6.2 Adoption**

### **Résolution 2018-12-356**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant **82 524.74 \$** soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

### **SALAIRES NETS PAYÉS POUR NOVEMBRE 2018**

|   |              |
|---|--------------|
| Élus municipaux                                     | 2 503.22 \$  |
| Employés municipaux                                 | 15 741.69 \$ |
| Pompiers volontaires                                | 2 330.55 \$  |
| Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)  | 6 329.26 \$  |
| Receveur Général du Canada (Part employé+employeur) | 2 617.20 \$  |
| CSST  | 451.76 \$    |
| RVER (Part employé)                                 | 463.48 \$    |

TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : NOVEMBRE 2018 30 437.16 \$

### **CHÈQUES ÉMIS NOVEMBRE 2018**

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| BELL MOBILITÉ INC.         | 87.25 \$    |
| BENOIT BASTIEN             | 424.13 \$   |
| Bernard Rodrigue           | 60.48 \$    |
| BERNARD THERRIEN           | 25.80 \$    |
| COMBEQ INC                 | 431.16 \$   |
| Hydro-Québec               | 3 511.39 \$ |
| LES BÉTONS L. BAROLET INC. | 1 609.65 \$ |
| MARCHÉ R. GOULET           | 344.93 \$   |
| Petite Caisse              | 218.50 \$   |
| PETITE CAISSE BIBLI        | 52.85 \$    |
| Sogetel Inc                | 661.36 \$   |
| Vincent Morin              | 1 783.34 \$ |
| Visa Desjardins            | 160.00 \$   |
| Yvan Morin                 | 100.00 \$   |

TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : NOVEMBRE 2018 9 470.84 \$

### **COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2018**

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| Airconfort Dodier Inc     | 308.57 \$ |
| Auto Quirion & Drouin Inc | 216.82 \$ |
| Bell Gaz Ltée             | 607.85 \$ |
| CANAC                     | 35.59 \$  |

|   |                     |
|---|---------------------|
| Canada Post Corporation                   | 63.24 \$            |
| CENTRE 24-JUIN ACCÈS COMPÉTENCES          | 9 605.00 \$         |
| DAVEN PEPIN-LAMONTAGNE                    | 48.00 \$            |
| ÉNERGIES SONIC INC.                       | 8 471.37 \$         |
| Enseignes Bouffard                        | 71.42 \$            |
| ENVIRONEX                                 | 262.72 \$           |
| Équipement de bureau Demers Inc           | 571.59 \$           |
| ÉRIC LAPIERRE                             | 86.00 \$            |
| FRANCIS MONTPLAISIR                       | 261.85 \$           |
| Hydro-Québec                              | 434.62 \$           |
| Jean Théberge                             | 141.06 \$           |
| JOËL DULAC                                | 96.00 \$            |
| Julie Létourneau                          | 103.75 \$           |
| Le Centre Du Camion (Beauce) Inc          | 1 048.42 \$         |
| Les Fabrications Pierre Fluet Inc         | 7 165.88 \$         |
| LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL                    | 463.04 \$           |
| MARC RHÉAUME                              | 168.57 \$           |
| MONTY SYLVESTRE                           | 115.48 \$           |
| Municipalité de Audet                     | 150.00 \$           |
| MUNICIPALITÉ DE MILAN                     | 63.20 \$            |
| Municipalité du Lac-Drolet                | 900.00 \$           |
| Orizon Mobile                             | 68.99 \$            |
| PUROLATOR INC.                            | 12.86 \$            |
| QUÉFLEX (3681432 CANADA INC.)             | 430.53 \$           |
| R. Paré Excavation Inc                    | 1 648.25 \$         |
| RABAIS CAMPUS                             | 134.34 \$           |
| RÉMY FLUET                                | 43.00 \$            |
| Robitaille Équipement Inc                 | 5 799.92 \$         |
| Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc           | 748.76 \$           |
| Signalisation de l'Estrie                 | 25.95 \$            |
| Solutions GA                              | 94.86 \$            |
| Valoris                                   | 228.49 \$           |
| Ville de Saint-Georges                    | 1 920.75 \$         |
| <br>                                      |                     |
| TOTAL DES COMPTES À PAYER : NOVEMBRE 2018 | 42 616.74 \$        |
| <br>                                      |                     |
| <u>TOTAL DES COMPTES : NOVEMBRE 2018</u>  | <u>82 524.74 \$</u> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7. ADMINISTRATION :**

**7.1 Nomination d'une directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe**

Résolution 2018-12-357

ATTENDU qu'une rencontre a eu lieu avec les représentants du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) le 22 novembre 2018 ;

ATTENDU la recommandation faite par les représentants du MAMH relativement à la nomination d'une directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
 APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
 ET RÉSOLU

QUE madame Julie Richard soit nommée directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe tout en gardant les mêmes conditions de travail que celles stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7.2 Fermeture du bureau – Période des Fêtes**

Le bureau municipal sera fermé du 21 décembre 2018, midi, au 6 janvier 2019 inclusivement.

## **7.3 Règlement de taxation – Avis de motion et présentation du projet de règlement**

### Avis de motion 2018-157

Le conseiller Bernard Rodrigue donne avis de motion de la présentation d'un règlement stipulant les taux de taxation pour le budget municipal 2019 et devant être adopté lors d'une session ultérieure.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

## **7.4 Assurances de la Municipalité – Renouvellement 2019**

### Résolution 2018-12-358

ATTENDU que le contrat des assurances de la Municipalité vient à échéance le 14 décembre et qu'il y a obligation de les renouveler ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil renouvelle le contrat d'assurance de la Municipalité au montant de 49 901,29 \$, taxes incluses, auprès d'Essor Assurances-Placements-Conseils Inc, ainsi que l'assurance des pompiers volontaires devant être payée directement à la SSQ Groupe financier au montant de 919,96 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des frais d'honoraires du courtier Alain Laviolette au coût de 850,00 \$, non taxable;

QUE, pour procéder au paiement, il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

| N° de poste                                 | Modification budgétaire                 |          |
|---|---|----------|
|   | moins                                   | plus     |
| <b>Dossier Assurances</b>                   |   |          |
| <b>Conseil municipal</b>                    |   |          |
| 02 110 00 422                               | Assurances - couverture Umbrella        | 161.71 + |
| 02 110 00 493                               | Réceptions                              | 161.71 - |
| <b>Gestion financière et administrative</b> |   |          |
| 02 130 00 420                               | Assurances - administration générale    | 481.79 + |
| 02 130 00 413                               | Comptabilité et vérification            | 481.79 - |
| <b>Autres</b>                               |   |          |
| 02 190 00 420                               | Assurances - adm gén - bâtiment/équipts | 340.46 + |
| 02 190 00 412                               | Services juridiques                     | 340.46 - |
| <b>Protection contre les incendies</b>      |   |          |
| 02 220 00 421                               | Assurances - bâtiment / équipements     | 116.40 + |
| 02 220 00 424                               | Assurances - véhicules                  | 78.17 +  |
| 02 220 00 429                               | Assurances - Accidents, décès           | 19.96 +  |
| 02 220 00 516                               | Location - Machineries : Incendie       | 214.53 - |
| <b>Voirie municipale</b>                    |   |          |
| 02 320 00 421                               | Assurances - bâtiment / équipements     | 140.80 + |

|                                  |   |          |          |
|----------------------------------|---|----------|----------|
| 02 320 00 424                    | Assurances - véhicules                          |          | 90.81 +  |
| 02 320 00 454                    | Inscription session de formation                | 231.61 - |          |
| <b>Enlèvement de la neige</b>    |   |          |          |
| 02 330 00 421                    | Assurances - bâtiment / équipements             |          | 73.22 +  |
| 02 330 00 424                    | Assurances - véhicules : Voirie                 |          | 72.00 +  |
| 02 320 00 522                    | Entretien et réparation - garage                | 145.22 - |          |
| <b>Traitement des eaux usées</b> |   |          |          |
| 02 414 00 421                    | Assurances                                      |          | 336.94 + |
| 02 414 00 522                    | Entretien et réparation - bâtiments et terrains | 336.94 - |          |
| <b>Réseaux d'égouts</b>          |   |          |          |
| 02 415 00 422                    | Assurances - responsabilité publiques           |          | 51.74 +  |
| 02 415 00 522                    | Travaux contractuels                            | 51.74 -  |          |
| <b>Activités culturelles</b>     |   |          |          |
| 02 701 00 421                    | Assurances - bâtiments, équipements OTJ         |          | 218.38 + |
| 02 701 00 526                    | Entretien et réparation - Équipement OTJ        | 218.38 - |          |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.5 Code d'éthique et de déontologie des élus – Registre des déclarations**

#### Résolution 2018-12-359

ATTENDU que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule que la directrice générale doit déposer un extrait du registre public des déclarations des élus municipaux lors de la dernière séance ordinaire de décembre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
 APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
 ET RÉSOLU

DE prendre acte du dépôt par la directrice générale du registre public des déclarations des élus municipaux lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.6 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Registre des déclarations**

#### Résolution 2018-12-360

ATTENDU que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule que la directrice générale doit déposer un extrait du registre public des déclarations des employés municipaux lors de la dernière séance ordinaire de décembre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
 APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
 ET RÉSOLU

DE prendre acte du dépôt par la directrice générale du registre public des déclarations des employés municipaux lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.7 Québec municipal – Adhésion 2019**

#### Résolution 2018-12-361

ATTENDU l'intérêt de ce site d'informations municipales et le nombre d'informations municipales que l'on y trouve;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE l'adhésion au portail "Québec Municipal" soit renouvelée pour 2019 au coût de 285,60 \$, taxes en sus.

QUE le coût de l'adhésion soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-494 – *Cotisations versées à ass. et abonnements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.8 Inventaire des sites vacants et évaluation de l'impact sur les états financiers**

#### **Résolution 2018-12-362**

ATTENDU que depuis 2015, les organismes municipaux doivent appliquer les nouvelles normes comptables du chapitre *SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés* du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public;

ATTENDU que cette norme vise les sites appartenant à la Municipalité qui ne font pas l'objet d'un usage productif;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un inventaire des sites vacants et qu'une évaluation de chacun des lots a été faite afin de déterminer s'il y avait un potentiel de contamination ou non;

ATTENDU que le lot 4 190 648 (ancien dépotoir fermé autour de 1972) a ressorti de l'inventaire comme étant un lot potentiellement contaminé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger informe Blanchette Vachon qu'elle n'a pas l'intention de procéder à la décontamination du lot 4 190 648, car il ne s'agit pas d'un lot destiné à la revente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.9 Règlement concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics – Adoption**

#### **Résolution 2018-12-363**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n° 2018-216 intitulé **RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSOMMATION DE CANNABIS DANS LES ENDROITS PUBLICS** dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.10 Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail – Adoption**



Résolution 2018-12-364

ATTENDU que la politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail doit contribuer à maintenir un milieu de travail sain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adopte la politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail telle que décrite dans le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7.11 Bottin du Granit – Renouvellement de la publicité**

Résolution 2018-12-365

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QU'un cinquième de page en espace promotionnel soit réservé dans le Bottin du Granit au coût de 110,00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-340 *Dépenses de publication et d'information* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7.12 Maire – Modification du forfait cellulaire**

Résolution 2018-12-366

ATTENDU que monsieur le maire possède actuellement un cellulaire avec le forfait Voix et demande à avoir un forfait incluant 3G de données lui permettant de consulter ses courriels à distance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire les démarches auprès de Bell Mobilité par l'entremise du distributeur Solutia Télécom, afin que le cellulaire du maire soit transféré avec le forfait Voix et Données 3Go au coût mensuel de 46.50 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-110-00-331 – *Téléphone (élus)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7.13 Règlement modifiant l'article 4 du règlement n° 2009-123 – Avis de motion et présentation du projet de règlement**

Avis de motion 2018-158

Le conseiller Denis Poulin donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 2009-123 afin de modifier le tarif applicable au remboursement des frais de déplacement et des frais de repas.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

**7.14 Règlement décrétant la rémunération des membres du Conseil municipal de Saint-Ludger – Avis de motion et présentation du projet de règlement**

Avis de motion 2018-159

Le conseiller Roger Nadeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement stipulant la rémunération des élus municipaux.

Tel qu'exigé par la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil et un avis public résumant le contenu du projet de règlement sera affiché par la suite.

**8. VOIRIE :**

**8.1 Carburants 2019 – Étude des soumissions et décision**

Résolution 2018-12-367

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture des carburants pour l'année 2019 a été lancé conformément à la résolution n° 2018-11-331 ;

ATTENDU que deux soumissions sur cinq soumissionnaires invités ont été reçues pour le diesel routier et l'huile de chauffage :

|  | Diesel      | Huile à chauffage |
|--|-------------|-------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Les Pétroles R Turmel            | - 0.0220 \$ | - 0.0100 \$       |
| <input checked="" type="checkbox"/> Corporation de pétroles Parkland | 0.0000 \$   | 0.0070 \$         |
| <input checked="" type="checkbox"/> Énergie Sonic                    | 0.0051 \$   | 0.0000 \$         |

CONSIDÉRANT que les trois cotations reçues ont été collationnées et qu'une copie du document comparatif a été remise à chaque conseiller pour étude ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE le contrat d'approvisionnement de la Municipalité de Saint-Ludger pour l'année 2019 en diesel routier LS et huile à chauffage soit accordé au plus bas soumissionnaire confirme, à savoir Les Pétroles R Turmel aux prix OBG (Oil Buyer's Guide) – 0.0220 cent le litre (diesel routier) et - 0.0100 cent le litre (huile chauffage), taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**8.2 Inter 2003 – Achat de chaînes**

Résolution 2018-12-368

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat chez Fabrications Pierre Fluet d'une paire de chaînes Trygg 11R22.5, travers 8mm aux 2 mailles, au coût de 595.00 \$ la paire, taxes en sus, telle que décrite à la soumission reçue le 29 novembre 2018 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-12-526 *Ent. et rép. Inter 2003 (n° 12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**8.3 Journalier/opérateur en déneigement – Remboursement pour achat de bottes**

Résolution 2018-12-369

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QU'un chèque de 200,00 \$ soit fait à l'ordre de Pascal Dulac en remboursement de l'achat d'une paire de bottes Kodiak à cap d'acier ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-640 *Pièces et accessoires – petits outils*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**9. EAU POTABLE**

Aucun dossier.

**10. EAUX USÉES :**

**10.1 Achat d'un système de transmission d'alarmes**

Résolution 2018-12-370

ATTENDU qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, monsieur Francis Montplaisir, opérateur en eaux usées, fera le suivi et l'entretien journalier du système de traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Ludger ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'installation de système de transmission d'alarmes au poste de pompage principal et au poste de pompage secondaire considérant la fin de contrat de CJH Robert ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 4 000 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-415-00-999 *Renouvellement – Pièces et Vidangage* au poste budgétaire 02-415-00-526 *Ent et rép – Machineries, outillage et équipement* ;

QU'un virement de crédit de 1 655 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-414-00-640 *Pièces et accessoires – Épuration* au poste budgétaire 02-415-00-526 *Ent et rép – Machineries, outillage et équipement* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 2 systèmes de transmission d'alarmes supérieurs avec accès distance chez Électro-Concept P.B.L. au coût de 6 100 \$, taxes en sus, et tel que décrit à la soumission n° 13449 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-526 *Ent et rép – Machineries, outillage et équipement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **10.2 Travaux divers et achat couteaux**

### **Résolution 2018-12-371**

ATTENDU que des travaux sont nécessaires afin de s'assurer du bon fonctionnement du poste de pompage secondaire;

ATTENDU que les couteaux doivent être changés sur une des pompes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la compagnie Pompes R. Fontaine soit autorisée à procéder aux travaux nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement du poste de pompage secondaire au coût approximatif de 1 675 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-522 *Travaux contractuels* ;

QUE l'achat d'un set de couteaux (incluant anneau de coupage) soit fait chez Pompes R. Fontaine au coût de 855 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-640 *Pièces et accessoires – réseau d'égout*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **11. SERVICE INCENDIE :**

### **11.1 Achat de bottes et chapeaux**

#### **Résolution 2018-12-372**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 3 386 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-220-00-442 *Incendie : Services rendus par d'autres municipalités* au poste budgétaire 02-220-00-526 *Achat d'équipements - pompiers* ;

QUE le Conseil municipal autorise chez CMP Mayer Inc. l'achat de 10 paires de bottes de caoutchouc de pompier NFPA au coût unitaire de 130.00 \$, taxes en sus, et de 7 chapeaux de pompier Bullard complet au coût unitaire de 275.00 \$, taxes en sus ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-526 *Achat d'équipements - pompiers*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.2 Achat de lumières de signalisation**

#### **Résolution 2018-12-373**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 3 lumières de signalisation LED Stop & Go Traffic Signal, 120 volts, chez Portes de garage A. Bégin & Fils Inc. au coût unitaire de 190.00 \$, taxes en sus ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **12. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AUX SINISTRES**

### **12.1 Volet 1**

#### Résolution 2018-12-374

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

Que la Municipalité de Saint-Ludger autorise madame Julie Létourneau, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **12.2 Volet 2**

#### Résolution 2018-12-375

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Saint-Ludger présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$ ;

Que la Municipalité de Saint-Ludger atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales énumérées en annexe pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas ;

Que la Municipalité de Saint-Ludger autorise madame Julie Létourneau, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**13. CENTRE CÉRÈS – FOURNITURE DE LOCAUX EN CAS DE SINISTRE**

Résolution 2018-12-376

ATTENDU que le Centre Cérès s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir gratuitement des locaux pour relocaliser les personnes en cas de sinistre ou autre inconvénient qui pourraient survenir ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger mette à la disposition du Centre Cérès les locaux municipaux disponibles advenant un sinistre ou autre inconvénient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**14. IBE :**

**14.1 Sommaire des permis et certificats**

Dépôt du sommaire des permis et certificats au 31 novembre 2018. Celui-ci indique un grand total de 4 241 365 \$ de travaux pour l'année 2018.

**14.2 Rapport annuel**

Dépôt du rapport annuel préparé par monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement, relatant les dossiers en cours et les recommandations pour 2019.

**15. VILLE DE LAC-MÉGANTIC – PACTE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC**

Résolution 2018-12-377

ATTENDU que la Ville de Lac-Mégantic travaille à devenir un leader de la transition énergétique ;

ATTENDU que la Ville s'est engagée concrètement dans le mouvement qui supporte la transition énergétique au Québec en mettant sur pied un microréseau électrique en collaboration avec Hydro-Québec ;

ATTENDU que la Ville met en œuvre un plan de développement basé sur l'exemplarité de la municipalité pour devenir un modèle et un pôle d'innovation des compétences liées à la transition énergétique, aux bâtiments et aux transports intelligents ;

ATTENDU que la Ville invite tous les citoyens de même que les autres municipalités à signer le Pacte de transition énergétique du Québec et surtout à intégrer des actions concrètes et les valeurs de la transition énergétique dans leurs choix tant individuels que collectifs afin de diminuer l'empreinte écologique ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité signe le Pacte de transition énergétique du Québec et verra à intégrer des actions concrètes et les valeurs de la transition énergétique dans leurs choix tant individuels que collectifs afin de diminuer l'empreinte écologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **16. TRANSBORDEMENT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **Résolution 2018-12-378**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a signé une entente avec Services Sanitaires Denis Fortier pour la valorisation de ses matières résiduelles, entente qui prendra fin le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a reçu de Services Sanitaires Denis Fortier une offre pour valoriser nos matières résiduelles pour l'année 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

D'AVISER Services Sanitaires Denis Fortier de notre acceptation de leur offre pour la valorisation des matières résiduelles de notre territoire ;

DE PRENDRE ENTENTE avec Services Sanitaires Denis Fortier pour permettre, à titre de municipalité cliente, la valorisation de nos matières résiduelles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, et ce, au coût de 70 \$ la tonne indexé selon l'indice de prix à la consommation, plus taxes et redevances exigées par le gouvernement, si applicables ;

Que le maire et la directrice générale de la Municipalité de Saint-Ludger soient autorisés à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **17. JEVI – ADHÉSION 2019**

### **Résolution 2018-12-379**

ATTENDU que le Centre de prévention du suicide – JEVI Estrie – s'adresse à la Municipalité de St-Ludger afin d'obtenir une aide financière;

CONSIDÉRANT que l'écoute des personnes en difficulté est un moyen important de prévention et que les aides recueillies devraient permettre de maintenir un service gratuit;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 100,00 \$ soit versé à JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**18. OTJ :**

**18.1 Patinoire – Surveillance et entretien**

Résolution 2018-12-380

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le contrat de surveillance et entretien de la patinoire soit accordé à Christian Morin selon les modalités contenues au contrat de travail ;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution ;

Que ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-490 *Contrat patinoire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**18.2 Club Optimiste – Demande de clés pour accès au bâtiment**

Résolution 2018-12-381

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a procédé au remplacement des serrures d'entrée du bâtiment de l'OTJ ;

ATTENDU que le Club Optimiste de Saint-Ludger doit avoir accès à l'une des trois différentes portes extérieures afin de préparer et tenir plusieurs de leurs activités dans ce bâtiment et avoir accès à la garde-robe où il entrepose du matériel et de l'équipement ;

ATTENDU que le Club Optimiste de Saint-Ludger s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une clé maître leur donnant accès, en tout temps, au bâtiment de l'OTJ ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE la demande du Club Optimiste de Saint-Ludger soit refusée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**18.3 Conteneur à déchet**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**19. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**



### **19.1 Club Optimiste de Saint-Ludger – Noël des enfants**

#### **Résolution 2018-12-382**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 500 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-190-00-412 *Services juridiques* au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif* ;

QU'un chèque au montant de 400,00 \$ soit émis à l'ordre du Club Optimiste de St-Ludger avec la mention "Noël des enfants 2018" ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 – *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **19.2 Constellation du Granit – Insertion de livres dans les paniers de Noël**

#### **Résolution 2018-12-383**

ATTENDU que, pour une onzième année consécutive, les partenaires de la Constellation du Granit unissent leurs efforts afin d'insérer, dans les paniers de Noël des familles ciblées par la Banque alimentaire du Granit, des livres neufs pour les enfants âgés entre 0 et 12 ans du territoire de la MRC du Granit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adhère au projet déposé par les partenaires de la Constellation du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **19.3 Semaine de l'intergénération**

#### **Résolution 2018-12-384**

ATTENDU que, du 4 au 10 février 2019, se tiendra la 12<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'intergénération sur notre territoire ;

ATTENDU que le comité Intergénération de la MRC du Granit s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une aide financière afin de les aider à réunir les sommes nécessaires à la réalisation de cette 12<sup>e</sup> « Semaine granitoise de l'intergénération »;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **19.4 Hockey mineur Haute-Beauce – Tournoi Pee-Wee**

##### **Résolution 2018-12-385**

ATTENDU que le club de Pee-Wee BB de la Haute-Beauce représentera la région de la Beauce au tournoi international de Pee-Wee qui se tiendra à Québec en février 2019;

ATTENDU que le club s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir une aide financière afin de pourvoir aux frais supplémentaires reliés à cet événement ;

ATTENDU que, par sa politique familiale, la municipalité souhaite encourager l'activité physique et soutenir les familles ;

CONSIDÉRANT que 1 jeune de Saint-Ludger est membre de ce club sportif ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QU'un chèque de 25,00 \$ soit fait à l'ordre de Hockey Mineur Haute Beauce et portant la mention « Aide financière pour tournoi international de Pee-Wee 2019 » ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 – *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **20. SLM RÉCUPÉRATION MÉTAUX & REBUTS – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE**

##### **Résolution 2018-12-386**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a conclu une entente avec Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. (SLM) concernant un service de tri pour les matériaux secs et que le tonnage alloué soit à 2 tonnes ;

ATTENDU que cette entente se termine le 31 décembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger avise Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc. (SLM) qu'elle désire renouveler l'entente actuellement en vigueur dont le tonnage alloué est à 2 tonnes ;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ludger, l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Ludger et Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc. (SLM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **21. VARIA**

Le conseiller Bernard Rodrigue parle de l'importance de la propreté des véhicules du Service incendie.

Monsieur le maire avise le Conseil qu'il s'est rendu à l'ouverture du bureau du député Samuel Busque et qu'il a discuté de certains dossiers avec le député.

#### **22. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 17 novembre 2018
- ⇒ Conseil administratif – PV du 12 octobre 2018
- ⇒ Comité administratif – PV du 15 octobre 2018
- ⇒ Comité administratif – PV du 5 novembre 2018
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 19 novembre 2018
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Membres en direct
- ⇒ Marché Municipal
- ⇒ Quorum

### **23. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 7 DÉCEMBRE 2018**

#### Résolution 2018-12-387

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 9 novembre et le 7 décembre 2018 est classée sous 4 rubriques :

- ⇒ Régional
- ⇒ Général
- ⇒ Communiqués
- ⇒ Publications

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **24. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question de l'assistance.

### **25. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

#### Résolution 2018-12-388

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.